

Image not found or type unknown



# Caution hypothécaire et mauvaise foi de l'emprunteur !

Par **Zazou88**, le **08/05/2021** à **09:54**

Je suis caution hypothécaire de notre domicile dont je suis propriétaire à 50%.

mon mari a contracté un. Emprunt pour la construction il refuse de payer les traites la procédure judiciaire à son encontre est entamée.

Mon salaire correspond à la moitié de sa traite.

Comment éviter la saisie .

Merci